



Montmagny, le 18 juin 2020



direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Val-d'Oise

Valéry Kuntz
Inspecteur de l'Éducation nationale
Circonscription de Deuil la Barre-
Montmagny-Montmorency

4, Avenue Maurice Utrillo
95360 Montmagny
Téléphone : 01 30 83 50 66

Fax :

Mél : 0951275v@ac-versailles.fr

L'Inspecteur de l'Éducation nationale,
aux
Parents d'élèves de la circonscription de Deuil la
Barre-Montmagny-Montmorency

Objet : Reprise de l'école à partir du 22 juin 2020

Mesdames et Messieurs les Parents d'Elèves,

Lors de sa dernière allocution télévisée, le Président de la République a exprimé sa volonté de permettre à tous les élèves de France d'être de nouveau scolarisés à compter du lundi 22 juin 2020. Nous avons tous été rassurés par cette annonce qui démontre tout le travail commun et partagé de la lutte contre l'épidémie COVID-19.

Dans ses propos, le Président de la République, précisait également qu'il serait prématûr de lever toutes les consignes sanitaires et que la maladie était encore présente dans de nombreux endroits.

Cette précision a été reprise par le Ministre de l'Education Nationale qui a annoncé à son tour un retour à l'école pour tous les élèves mais en maintenant un Protocole Sanitaire « allégé », si nous le comparons au précédent.

Ce Protocole Sanitaire National vient d'être publié et conformément aux déclarations, il nous oblige à respecter un certain nombre de mesures contraignantes garantissant ainsi la sécurité sanitaire de tous, élèves et adultes. Les mesures barrières restent une priorité mais avec une distanciation physique qui évolue permettant ainsi d'accueillir plus d'élèves.

En maternelle où la distanciation physique n'a plus lieu d'être, et dans la mesure où tous les enseignants pourront être présents, tous les élèves sont susceptibles de revenir entre le 22 juin et le 3 juillet (début des congés d'été). En élémentaire, les règles indiquées dans le Protocole Sanitaire National pourraient nous amener à limiter le retour des élèves.

En effet, en élémentaire, en fonction des conditions d'accueil au sein des établissements, certaines écoles ne vont pas pouvoir garantir la distanciation physique et donc garantir la sécurité sanitaire de tous les élèves dans le cas où ils reviendraient tous dès le 22 juin. Il s'agit des classes les plus chargées en temps normal.

Ce problème pourrait se traduire par une nécessaire fréquentation en alternance pour tous les élèves n'ayant pas encore eu accès à l'école depuis le 16 mars.

Afin de pouvoir accueillir tous les élèves sur les deux semaines à venir (deux dernières semaines avant les vacances d'été), avec leurs collègues, les Directrices et Directeurs travaillent actuellement pour voir la faisabilité des accueils. Par l'intermédiaire des enseignants, ils/elles vous indiqueront d'ici la fin de la semaine l'organisation retenue pour tous les élèves tout en précisant que les enfants des personnels prioritaires (liste définie par le Préfet) continueront leur prise en charge selon les modalités actuelles.

Je reste à votre disposition pour toute autre demande et vous prie d'agrérer, Madame ou Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

L'Inspecteur de l'Éducation Nationale

Valéry Kuntz